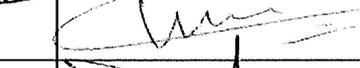
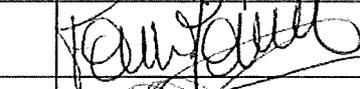
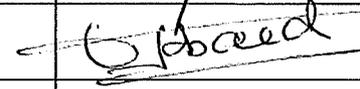
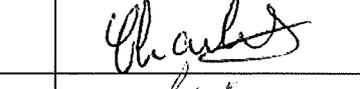
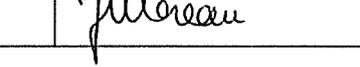


N° 2021 / 0014

**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Conseil d'Administration du MARDI 13 AVRIL 2021 à 18h30

TITRE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	OBSERVATIONS
Monsieur	CAVET	Jean-Marc	Président		
Madame	LANTENOIS	Patricia	Vice-Présidente		
Madame	BABEL	Sylvie	Conseillère municipale		
Monsieur	LUCAS	Olivier	Conseiller municipal		
Madame	BAUMER	Claire	Conseillère municipale		
Madame	FORTIN-JOUANNET	Nathalie	Conseillère municipale		
Madame	MARTIN	Caroline	Conseillère municipale		
Madame	ALVES	Chantal	Membre Désignée		
Madame	JOBARD	Véronique	Membre Désignée		
Monsieur	GOUPIL	Jacques	Membre Désigné		
Madame	CHARLET	Rachel	Membre Désignée		
Madame	VILLETTE	Elisabeth	Membre Désignée		
Madame	MOREAU	Jannick	Membre Désignée		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20210429-2021-0014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS




**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021 - 04

Rapporteur : Sylvie BABEL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M. Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : Néant

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET

Absent(e)s : M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Madame Claire BAUMER a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation : 29 mars 2021

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et suivants,
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-25,

APRES s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives pouvant s'y rattacher, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration: **à l'unanimité de ses membres présents et représentés** :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

- **DE DECLARER** que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20210429-2021-04-DE

Accusé certifié exécutoire

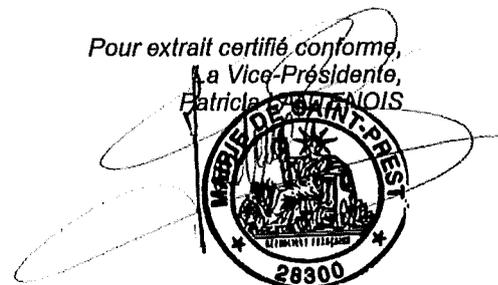
Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS



Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021 - 05

Rapporteur : Sylvie BABEL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M. Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : Néant

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET

Absent(e)s : M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Madame Claire BAUMER a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation : 29 mars 2021

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, l'article L 2121-14 et L.2312-2,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article R.123-25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2020-03 portant :

- sur le vote du budget primitif le 12 octobre 2020,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Jean-Marc CAVET, Président du CCAS,

SONT exposés les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier Principal.

Le résultat clôturé de l'exercice 2020 présente, en section de fonctionnement, un excédent de 2 000.00 €, aucune écriture n'ayant été émise en section d'investissement.

Les résultats cumulés, en tenant compte d'une part des excédents et déficits antérieurs, présentent en section de fonctionnement, un excédent de 2 000.00 €.

Les chiffres du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion du Trésorier Principal.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration: **à l'unanimité de ses membres présents et représentés** :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

DECIDE

- D'APPROUVER le compte administratif 2020, lequel peut se résumer de la manière suivante :

• Résultat de l'exercice 2020 (fonctionnement) :	+ 2 000.00 €
• Résultats antérieurs reportés :	+ 0.00€
• Part affectée à l'investissement :	- 0.00 €
• Résultat à affecter (fonctionnement) :	+ 2 000.00 €
• Résultat de l'exercice 2020 (investissement) :	+ 0.00 €
• Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	- 0.00 €
• Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	+ 0.00 €

2021/009

- DE CONSTATER, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20210429-2021-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2021

Présenté par (1) Le Jean-Marc CAVET.
 A St Prest, le 13/04/2021
 Le Jean-Marc CAVET



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Saint-Prest, le 13/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALVES Chantal	
BABEL Sylvie	
BAUMER CLaire	
CAVET Jean-Marc, Président	
CHARLET Rachel	
FORTIN-JOUANNET Nathalie	
GOUPIIL Jacques	
JOBARD Véronique	
LANTENOIS Patricia, Vice-Présidente	
LUCAS Olivier	
MARTIN Caroline	
MOREAU Jannick	
VILLETTE Elisabeth	

Certifié exécutoire par (1) Le Jean-Marc CAVET, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 29/04/2021 -
 A Saint-Prest, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Non Renseigné.



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021 - 06

Rapporteur : Sylvie BABEL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etalent présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M. Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : Néant

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET

Absent(e)s : M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Madame Claire BAUMER a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation : 29 mars 2021

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget communal présentent un excédent en section de fonctionnement de 2 000.00 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes dans la section d'investissement et du transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire, il convient d'affecter :

L'excédent de fonctionnement, Ligne R002 - Solde de Fonctionnement reporté – la somme de 2 000.00 €.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration: à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

DECIDE

- D'ADOPTER l'affectation des résultats 2020 comme présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

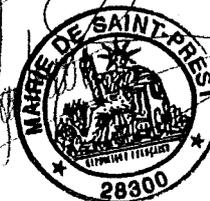
028-262800659-20210429-2021-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021 - 07

Rapporteur : Sylvie BABEL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Étaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M. Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : Néant

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET

Absent(e)s : M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Madame Claire BAUMER a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation : 29 mars 2021

OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 11 : Charges à caractère général – montant : 1 500.00€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 12 : charges de personnel et frais assimilés – montant : 100.00€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – montant : 200.00€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 200.00€

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 000.00 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chapitre 74 – dotations et participations pour un montant de 0 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

Ligne 002 – Excédent de fonctionnement cumulé pour un montant : 2 000.00 €

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 000.00 €

Le budget de fonctionnement est voté en équilibre, pour un total en dépenses et en recettes de 2 000.00 €

Le document budgétaire est consultable en Mairie.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration: à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS 11	POUR 11	ABSTENTION 0	CONTRE 0
---------------	------------	-----------------	-------------

DECIDE

- D'ADOPTER le budget supplémentaire tel que présenté pour l'année 2021.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20210429-2021-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES :

Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2021

Présenté par Le Jean-Marc CAVET (1),
 A Saint-Prest, le 13/04/2021
 Le Jean-Marc CAVET,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Saint-Prest, le 13/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Caroline MARTIN	
Chantal ALVES	
Claire BAUMER	
Elisabeth VILLETTE	
Jacques GOUPIL	
Jannick MOREAU	
Jean-Marc CAVET	
Nathalie FORTIN-JOUANNET	
Olivier LUCAS	
Patricia LANTENOIS	
Rachel CHARLET	
Sylvie BABEL	
Véronique JOBARD	

Certifié exécutoire par Le Jean-Marc CAVET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/04/2021, et de la publication le 29/04/2021
 A Saint-Prest, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le Non Renseigné.



**COMMUNE DE SAINT-PREST
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

N°2021-08

Rapporteur : Sylvie BABEL

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, à dix-huit heures trente, le CCAS de Saint-Prest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme Patricia LANTENOIS, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Patricia LANTENOIS, Mme Sylvie BABEL, M. Olivier LUCAS, Mme Claire BAUMER, Mme Nathalie FORTIN-JOUANNET, Mme Caroline MARTIN, Mme Chantal ALVES, Mme Véronique JOBARD, Mme Rachel CHARLET, Mme Elisabeth VILLETTE, Mme Jannick MOREAU.

Pouvoirs : Néant

Absent(e)s excuse(e)s : M. Jean-Marc CAVET

Absent(e)s : M. Jacques GOUPIL

Secrétaire de séance : Madame Claire BAUMER a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation : 29 mars 2021

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE SAINT-PREST

L'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public administratif communal, sont régis par les articles L 123-4 à L 123-9 et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Madame Sylvie BABEL, présente le règlement intérieur ci-dessous aux membres du CCAS.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration: à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

VOTANTS	POUR	ABSTENTION	CONTRE
11	11	0	0

DECIDE

- D'ADOPTER le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente,
Patricia LANTENOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20210429-2021-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS



Ne 2021/0015

COMMUNE DE SAINT-PREST (28300)

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 13 AVRIL 2021 – 18 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION M14 (CCAS) 2020

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 (CCAS) 2020

AFFECTATION DES RESULTATS M14 (CCAS) DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE M14 (CCAS) 2021

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE FONCTIONNEMENT DU CCAS

La Vice-Présidente

Patricia LANTENOIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262800659-20210429-2021-0015-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

La Vice-Présidente, Patricia LANTENOIS

